

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE243

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 14

I. – À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la procédure préalable »

les mots :

« l'évaluation environnementale ».

II. – À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« la procédure »

les mots :

« l'évaluation environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.